

Bassam El-Daya, agent de négociation des contrats
Tel: 613-773-2679
E-mail: bassam.el-daya2@canada.ca

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT : (PAC) n° 01B68-19-0150

Les profils de cultures sont des documents en ligne qui renferment des renseignements sur les productions de cultures et la lutte antiparasitaire, soit pour une culture donnée, soit pour un groupe de cultures. Ayant une portée nationale, les profils indiquent les lacunes au chapitre de la lutte antiparasitaire et les problèmes observés par les producteurs canadiens. Puisque ces renseignements ont une durée de vie critique, les profils de cultures doivent être mis à jour tous les trois ans pour que les producteurs, les groupements de producteurs, les provinces, les industries et les organismes gouvernementaux aient de l'information à jour pour prendre des décisions stratégiques.

La collecte de données sur la lutte antiparasitaire et les problèmes observés par les producteurs est requise pour mettre à jour 21 profils de cultures horticoles. Dans le cadre de ce marché, des données seront recueillies pour mettre à jour entre six (6) et huit (8) profils par année dans le but d'effectuer le prochain cycle de mise à jour des profils de cultures horticoles (2020-2023). Les travaux de ce type sont réalisés sur une base continue tous les trois (3) ans. Il s'agit du quatrième cycle de mise à jour des profils de cultures.

OBJECTIFS

- Effectuer une collecte de données sur la lutte antiparasitaire et les ravageurs des cultures du Canada se rapportant à vingt-quatre (24) cultures horticoles présélectionnées (énumérées à l'annexe A), tant à l'échelle provinciale que nationale.
- Recenser à l'échelle nationale les problèmes en matière de lutte antiparasitaire et de réduction des risques liés aux pesticides pour chacune des cultures horticoles.
- Coordonner l'examen, réalisé par l'industrie, de l'information sur la production des cultures qui figure sur chaque profil.
- Fournir au Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) les données et les renseignements susmentionnés dans le format requis afin de faciliter la mise à jour des 21 profils de cultures horticoles de portée nationale, qui portent sur 24 cultures.

PORTÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra:

- coordonner, pour chacune des six (6) à huit (8) cultures horticoles sélectionnées par année, la collecte de données auprès des principales provinces productrices, comme le précise le CLA d'AAC : les cultures, les provinces productrices de chaque culture et les années visées par la collecte de données sont décrites à l'annexe A du présent document;
- déterminer et mobiliser les personnes qui connaissent bien la lutte antiparasitaire dans les provinces productrices et qui serviront de coordonnateurs provinciaux pour la collecte de données sur chaque culture (un système de collecte de données, propre à chaque culture, sera fourni par le CLA d'AAC pour la collecte des données requises);
- assurer la liaison avec les coordonnateurs provinciaux, afin de veiller à ce que :
 - des consultations soient menées auprès d'un nombre suffisant de personnes clés qui connaissent bien la production des cultures et la lutte antiparasitaire dans chaque province productrice présélectionnée;
- coordonner les ressources financières du projet de manière à faciliter les consultations et la collecte de données dans les provinces productrices;
- présenter les données recueillies pour toutes les cultures et les provinces visées à la chargée de projet du CLA d'AAC;

- désigner un représentant provincial chargé de recenser les problèmes provinciaux liés à la lutte antiparasitaire afin de remettre une liste nationale consolidée et à jour pour chacune des cultures au coordonnateur du CLA;
- obtenir du CLA d'AAC les sections sur la production des profils de cultures, les acheminer à l'industrie aux fins d'examen et transmettre les révisions provinciales originales au CLA;
- fournir une rétroaction et formuler des recommandations au sujet des améliorations pouvant être apportées au processus et aux formulaires de collecte de données.

ESTIMATION DES COÛTS

La période du contrat s'étendra de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2023. La valeur estimative du contrat proposé est de **\$240,845.00** CAD (plus taxes applicables):

- Année 1 – (Exercice financier 2020-21): \$80 560 + taxes applicables
- Année 2 – (Exercice financier 2021-22): \$78 815 + taxes applicables
- Année 3 – (Exercice financier 2022-23): \$81 470 + taxes applicables

EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est en mesure de fournir les mêmes services que ceux décrits dans la section « Portée des travaux » ci-dessus, et il doit:

- avoir établi des réseaux de producteurs;
- avoir la capacité d'identifier des collaborateurs de producteurs appropriés à une distance raisonnable pour le partage d'équipements.

EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

L'article 6 de la partie 10.2.1 du Règlement sur les marchés de l'État du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres, notamment :

« les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne. »

DISPOSITIONS JUSTIFIANT L'APPEL D'OFFRES LIMITÉ SELON LES ACCORDS COMMERCIAUX

L'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord sur le commerce intérieur permettent à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres selon la condition suivante :

« b) lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant ».

JUSTIFICATION DU CHOIX DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

Il s'agit de travaux continus. En 2011, 2014 et 2017, AAC a attribué des marchés découlant d'un PAC au Conseil canadien de l'horticulture (CCH) pour qu'il recueille des ensembles de données sur la lutte antiparasitaire concernant 24 cultures horticoles; ceux-ci ont servi à mettre à jour 21 profils nationaux de cultures. Le nouveau marché vise à recueillir des ensembles de données sur la lutte antiparasitaire pour ces 24 cultures horticoles; les données seront utilisées dans le cadre du prochain cycle de mise à jour de 21 profils nationaux de cultures.

Le CCH est le seul organisme du genre à offrir les liens et les renseignements nécessaires au respect de la portée nationale de ce projet. Il est considéré comme la source officielle d'information objective pour l'industrie canadienne de l'horticulture et il est le mieux placé pour faciliter les discussions sur la collecte des renseignements requis en ce qui concerne les différentes cultures produites au Canada. Le CCH est un organisme national sans but lucratif regroupant l'ensemble des organismes provinciaux et régionaux des producteurs horticoles au Canada; il dispose d'un accès sans restriction à leurs réseaux et à leur

expertise (120 organismes de producteurs horticoles provinciaux et régionaux représentant plus de 20 000 producteurs).

Par conséquent, le CCH a l'occasion unique d'assurer la liaison avec tous les sous-secteurs requis de l'industrie horticole afin de recueillir les renseignements nécessaires sur les ravageurs au nom du Centre de la lutte antiparasitaire d'AAC. En outre, le CCH dispose d'un groupe de membres dévoués qui se réunissent chaque année sous les auspices du Comité de protection des cultures pour discuter des politiques et des programmes de gestion de la protection des cultures et des besoins des producteurs; ces renseignements sont inestimables pour s'assurer que les profils de cultures reflètent le paysage horticole canadien.

Le CCH possède la crédibilité requise pour faciliter les consultations auprès du secteur horticole. Il recensera et définira les problèmes liés à la lutte antiparasitaire à l'échelle nationale, en tenant compte des divers problèmes observés à l'échelle provinciale et régionale. Le CCH possède par ailleurs une compréhension approfondie de la nature des données requises et l'expérience voulue pour fournir les services de façon efficiente et rapide avec un minimum d'apprentissage préalable.

Grâce à des réseaux déjà établis, le CCH sera en mesure d'accomplir les travaux requis de façon efficace en mettant à contribution des intervenants compétents dans chaque province tout en économisant temps et argent. Aucun autre fournisseur ne pourrait accomplir le travail. Au cas où le CCH ne décrocherait pas ce marché ou ne serait plus en mesure de fournir ce service, le CLA devrait établir et gérer des marchés avec plus de 50 entrepreneurs pendant la durée du marché, une tâche impossible à gérer compte tenu des ressources actuelles.

DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui croient répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

La date et l'heure limites pour la présentation des énoncés de capacités sont les suivantes: le 13 avril 2020 à 16:00 (heure avancée de l'Est)

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés par courriel à:

Courriel: bassam.el-daya2@canada.ca

L'énoncé de capacités doit être envoyé d'ici la date de clôture. Les énoncés de capacités reçus d'ici la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par l'État aux seules fins d'évaluation technique pour déterminer si un autre appel d'offres s'avère nécessaire.

Les fournisseurs qui auront soumis un énoncé de capacités seront avisés par écrit de la décision prise par AAC d'attribuer un contrat sans appel d'offres additionnel.

Si vous avez des questions au sujet de la présente demande, veuillez communiquer avec l'agent de négociation des marchés mentionné ci-dessus. Le numéro de dossier d'AAC, le nom de l'agent et la date de clôture du PAC doivent figurer en caractères d'imprimerie sur l'enveloppe ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

ANNEXE A

Liste des profils de cultures et des ensembles de données
à recueillir à l'échelle provinciale

Année visée par le marché	Groupe	Profil de culture	Année visée par la collecte des données	Provinces auprès desquelles des données seront recueillies	
				Ensembles complets de données (présence de ravageurs + LAI + problèmes observés)	Ensembles partiels de données (présence de ravageurs + problèmes observés)
Année 1	Groupe 1	Bleuet (en corymbe)	2020	1 (C.-B.)	1 (Qc)
		Bleuet (nain)		4 (Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É.)	0
		Pomme de terre		6 (Alb., Man., Ont., Qc, N.-B., Î.-P.-É.)	0
	Groupe 2	Concombre (de serre)		3 (C.-B., Ont., Alb.)	0
		Laitue (de serre)		2 (Ont., Qc)	0
		Poivron (de serre)		2 (C.-B., Ont.)	0
		Tomate (de serre)		3 (C.-B., Ont., Qc)	0
Année 2	Groupe 3	Asperge	2021	2 (Ont., Qc)	0
		Cultures du genre <i>Allium</i> – oignon sec		2 (Ont., Qc)	0
		Cultures du genre <i>Allium</i> – poireau		2 (Ont., Qc)	0
		Rutabaga		3 (Ont., Qc, Î.-P.-É.)	0
	Groupe 4	Maïs (sucré)		2 (Ont., Qc)	2 (C.-B., Alb.)
		Cultures du genre <i>Brassica</i> – brocoli		2 (Ont., Qc)	1 (C.-B.)
		Cultures du genre <i>Brassica</i> – chou		2 (Ont., Qc)	1 (C.-B.)
		Carotte		3 (Ont., Qc, N.-É.)	1 (Î.-P.-É.)
Année 3	Groupe 5	Fraise	2022	2 (Ont., Qc)	2 (C.-B., N.-É.)
		Cerise (douce et acide)		3 (Ont. - douce et acide; C.-B. - douce)	0
		Framboise		3 (C.-B., Ont., Qc)	0
		Pêche		2 (C.-B., Ont.)	0
	Groupe 6	Canneberge		2 (C.-B., Qc)	0
		Pomme		4 (C.-B., Ont., Qc, N.-É.)	0
		Raisin		2 (C.-B., Ont.)	2 (Qc, N.-É.)
		Poire		2 (C.-B., Ont.)	0

Nombre total d'ensembles de données

59

10